



**Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement**



Distr.
LIMITÉE

UNEP(DEC)/CAR WG.23/2
27 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Première réunion du Comité de conseil
scientifique et technique (STAC) pour le Protocole
concernant les zones et la faune et flore spécialement
protégées (SPAW) de la Région des Caraïbes

La Havane, Cuba, du 27 au 29 septembre 2001

Projet

Ordre du Jour Provisoire Annoté

1. L'article 20 du Protocole sur les zones et la faune et flore spécialement protégées (Protocole SPAW) de la région des Caraïbes, institue le Comité de conseil scientifique et technique (STAC). Cet article prévoit que chaque Partie désigne un expert scientifique qualifié pour le domaine couvert par le protocole comme représentant pour le comité qui pourrait être accompagné par d'autres experts et conseillers désignés par cette partie. Le comité pourrait également demander des informations auprès d'experts et d'organisations scientifiques et techniques qualifiés.
2. L'article 20 établi que le STAC devra adopter son propre règlement intérieur et fournir des conseils aux parties grâce à son organisation, il s'agit de conseils portant sur les sujets scientifiques et techniques suivants relatifs au Protocole:
 - a) L'inventaire des zones protégées comme prévu par l'article 7;
 - b) L'inventaire des espèces protégées comme prévu par l'article 11;
 - c) Les rapports sur la gestion et la protection des zones et des espèces protégées et de leurs habitats;
 - d) Propositions pour une assistance technique pour la formation, la recherche, l'éducation et la gestion (y compris pour les plans de réhabilitation des espèces);
 - e) L'estimation de l'impact environnemental conformément à l'article 13;
 - f) L'élaboration de directives et de critères communs conformément à l'article 21; et

- g) Tous autres sujets relatifs à la mise en œuvre du Protocole, y compris ceux soulevés lors des réunions des Parties.
3. Au regard des articles ci-dessus et conformément à la décision 14 prise lors de la Neuvième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) et la Sixième réunion des parties contractantes de la Convention de Carthagène (Kingston, du 14 au 18 février 2000), cette réunion se tient à La Havane, Cuba, du 27 au 29 septembre 2001.
4. Cette réunion a été organisée par le secrétariat avec les objectifs suivants:
- revoir et adopter le règlement intérieur du STAC pour le Protocole SPAW;
 - revoir l'état de réalisation du Plan de travail et budget 2000-2001 du programme régional SPAW;
 - revoir le mandat confié au STAC lors de la première réunion des parties du Protocole SPAW (La Havane, Cuba, du 24 au 25 septembre 2001);
 - revoir les critères de sélection des espèces à inscrire dans les annexes du Protocole SPAW;
 - revoir le budget et plan de travail proposés pour 2002-2003 pour le Programme régional SPAW, y compris les activités pour le STAC; et
 - mettre en place pour les parties un format commun pour rapports nationaux conformément à l'article 19 du Protocole et en harmonie avec les formats des autres traités concernés.
5. Conformément à l'article 20 du Protocole, les représentants des parties contractantes à la réunion ont été désignés par leur propre gouvernement pour faire partie du STAC. De plus, les représentants qui ne sont pas des parties contractantes et ceux des organisations internationales, régionales, intergouvernementales et non-gouvernementales ont été invités en tant qu'experts désignés pour participer à la réunion comme observateurs.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. La réunion sera ouverte par le secrétariat, le jeudi 27 septembre à 10 h à La Havane, Cuba dans la salle de conférences de l'Hôtel Palco.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection des officiers

7. les participants seront invités à élire, pour la réunion et parmi les experts, le Président, trois vices-présidents et un rapporteur.

Point 3 de l'ordre du jour: Organisation de la réunion

(a) Règles de Procédure

8. Le règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE (UNEP/GC/3/Rev.3) sera appliqué *mutatis mutandis* pour le déroulement de la réunion.

(b) Organisation du travail

9. L'anglais, le français et l'espagnol seront les langues de travail de la réunion. L'interprétation simultanée dans ces langues sera assurée pour la réunion. Les documents de travail de la réunion seront disponibles dans les trois langues.
10. Le secrétariat propose que la réunion se déroule en séances plénières avec le concours, si nécessaire, de groupes de travail établis par le Président. Il n'y aura pas d'interprétation simultanée pour les groupes de travail.

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

11. Les participants seront invités à adopter l'ordre du jour de la réunion élaboré par le secrétariat à partir des informations reçues de la part des parties contractantes lors de la préparation de la réunion et des recommandations des réunions précédentes du STACI. L'ordre du jour provisoire proposé par le secrétariat se trouve dans le document UNEP(DEC)/CAR WG. 23/1.

Point 5 de l'ordre du jour: Révision du projet de règlement intérieur proposé pour le Comité de conseil scientifique et technique (STAC) du Protocole SPAW

12. Le secrétariat présentera le « Projet de règlement intérieur pour le Comité de conseil scientifique et technique (STAC) du Protocole SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.23/3) conformément à l'article 20 du protocole et revu par la Première réunion du Comité de conseil intérimaire scientifique et technique du Protocole SPAW, Kingston, du 4 au 8 mai 1992. Pendant sa présentation le secrétariat attirera l'attention des participants sur le document « Structure et compétence du Comité de conseil scientifique et technique (STAC) » tel qu'il a été revu lors de la Première réunion COP du SPAW (La Havane, Cuba, du 24 au 25 septembre 2001), ainsi que sur les décisions de « Evaluation du travail du Comité de conseil scientifique et technique intérimaire (ISTAC) depuis son ouverture (1992-2000) » (UNEP(DEC)/CAR IG.20/3) également présenté à la première COP.
13. Les participants sont priés d'apporter au document toute modification nécessaire et d'approuver le Règlement intérieur pour le STAC.

Point 6 de l'ordre du jour: État de la mise en œuvre du Plan de travail et budget 2000-2001 pour le Programme régional SPAW

14. Le secrétariat présentera l'état de la mise en œuvre du Plan de travail et budget 2000-2001 pour le Programme régional SPAW, compris dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.19/5 préparé par le secrétariat. Lors de sa présentation le secrétariat fera référence à d'autres documents relevant de cet article de l'ordre du jour, y compris :
 - Le financement des zones protégées des Caraïbes: un guide pour les gestionnaires et les organisations de conservation (UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.5)
 - Le rapport du gouvernement français sur les activités mises en œuvre par le Centre d'activités régional (CAR) pour le SPAW de la Guadeloupe (UNEP(DEC)/CAR IG.19/INF.4)
 - Evaluation du travail du Comité de conseil scientifique et technique interimaire (STACI) depuis sa création (1992-2000) (UNEP(DEC)/CAR IG.20/3).
15. les participants seront invités à apporter leurs commentaires et toutes les recommandations nécessaires concernant les activités mises en œuvre en 2000-2001.

Point 7 de l'ordre du jour: Mandat du Comité de conseil scientifique et technique (STAC) pour la Première réunion des Parties du Protocole SPAW (La Havane, Cuba, du 24 au 25 septembre 2000)

16. Le secrétariat présentera à la réunion le document renfermant les priorités pour la mise en œuvre du STAC suite à l'entrée en vigueur du protocole et comme convenu par la première réunion des parties du protocole SPAW (La Havane, Cuba, du 24 au 26 septembre 2001) comme mentionné dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.20/6 Rev.1.
17. On demandera aux participants de revoir le mandat du COP et d'apporter des informations et des commentaires pertinents pour les tâches attribuées.

Point 8 de l'ordre du jour: Révision des critères d'inscription des espèces dans les annexes du Protocole SPAW

18. Le secrétariat présentera le « Projet des critères pour l'inscription des espèces dans les annexes du Protocole SPAW » compris dans le document UNEP(DEC)/CAR WG.23/4, préparé en se basant sur les critères élaborés par le Groupe d'experts ad hoc pour la préparation des annexes (la Martinique, du 5 au 8 novembre 1990), utilisés et approuvés par la Conférence des plénipotentiaires pour l'adoption des annexes pour le protocole SPAW (Kingston, du 10 au 11 juin 1991). Le document des critères proposés contient également des commentaires des Parties pour la préparation de cette réunion.
19. Les participants seront invités à revoir ces critères et recommander de façon pertinente des modifications ou des ajouts.

Point 9 de l'ordre du jour: Révision du projet de Plan de Travail et Budget du Programme Régional SPAW pour la période 2002-2003

20. Le secrétariat présentera le Projet de Plan de travail et budget révisés pour le Programme régional SPAW pour la période biennale 2002-2003 (compris dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.19/8) préparé par le secrétariat à partir des recommandations de la Quatrième réunion du Comité de conseil scientifique et technique intérimaire (STACI) pour le Protocole SPAW (La Havane, Cuba, du 3 au 6 août 1999), et la Neuvième réunion intergouvernementale pour le Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Sixième réunion des Parties contractantes de la convention de Carthagène (Kingston, Jamaïque, du 14 au 18 février 2000).
21. Lors de la révision, on demandera aux participants de considérer les recommandations pertinentes de la Première réunion COP du SPAW (La Havane, du 24 au 25 septembre 2001) (UNEP(DEC)/CAR IG.20/7) sur ce sujet, ainsi que les recommandations de la Treizième réunion du Comité de contrôle du Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Réunion spéciale du bureau des Parties contractantes de la Convention de Carthagène (San José, Costa Rica, du 9 au 13 juillet 2001) (UNEP(DEC)/CAR IG.19/6).
22. Les participants seront invités à revoir le Plan de travail et budget proposés pour la période biennale 2002- 2003 et d'y apporter leurs recommandations pertinentes.

Point 10 de l'ordre du jour: Format commun pour les rapports nationaux et l'harmonisation avec les formats des autres traités concernés

23. Le secrétariat présentera le « Projet de format pour les Parties contractantes du Protocole SPAW pour rapports nationaux » (UNEP(DEC)/CAR WG.23/5) préparé par le secrétariat à partir des formats existants dans les autres conventions (CDB, CMS et Ramsar par exemple), ainsi qu'en prenant en considération les exigences soulignés dans l'article 19 du Protocole SPAW.
24. Les participants seront invités à apporter leurs commentaires de façon appropriée et de s'accorder sur un format commun à utiliser par les Parties pour les rapports nationaux au secrétariat tout en gardant à l'esprit les formats existants dans les traités concernés.

Point 11 de l'ordre du jour: Questions diverses

25. Les participants seront invités à soulever toute autre question non traitée par les points précédents de l'ordre du jour mais relatif à l'objectif de la Réunion.

Point 12 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

26. Le rapporteur de la réunion présentera le projet du rapport de la réunion (document UNEP(DEC)/CAR WG.23/6). Les participants seront conviés à adopter le rapport avec les amendements et les corrections introduits au projet de façon appropriée.

Point 13 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

27. Le président de la réunion et le secrétariat devraient clôturer la réunion samedi 29 septembre 2001 à 5 heures.